

## MOTION

### de l'Association TGV Grand Centre Auvergne

#### Assemblée Générale du 15 décembre 2017

**Réunis en Conseil d'Administration**, les membres approuvent la motion suivante à l'unanimité des présents et représentés.

**les membres rappellent que depuis bientôt 10 ans, ils se mobilisent pour :**

- la réalisation de la LGV Paris/Orléans/Bourges/Clermont-Ferrand/Lyon (*laquelle est inscrite dans la Loi Grenelle et a été reconnue prioritaire par le Commission Mobilité 21*) dans sa double logique de désaturer la ligne actuelle Paris-Lyon d'une part, et d'aménager le territoire d'autre part (Paris, Orléans, Blois, Bourges, Vierzon, Châteauroux, Nevers, Montluçon, Moulins, Vichy, Clermont-Ferrand, Roanne, Lyon)
- le choix du scénario ouest, issu du débat public qui s'est déroulé d'octobre 2011 à décembre 2012, et choix quasi-unanime des élus et des socio-professionnels. Ce scénario favorise une faisabilité financière du projet par une solidarité territoriale de tous les acteurs et garanti un maillage territorial équilibré de la desserte des villes du Grand Centre par la complémentarité, la connexion ou l'interconnexion des lignes existantes (TET, TER) avec les lignes à grande vitesse,

**Par ailleurs**, dans le cadre de la tierce expertise recommandée par le COPIL du 25 octobre 2016, les membres, via l'association, ont bien été destinataires du projet de cahier des charges en août 2017 et ont remis leur avis dans les délais impartis, soit au 30 septembre 2017, toutefois, les membres sont toujours dans l'attente de connaître :

- le choix du prestataire indépendant pour appréhender les différents éléments du projet,
- la date de lancement de la tierce expertise, si ce n'est déjà fait.

**Aussi, les membres indiquent :**

- que s'agissant des transports, l'annonce de l'abandon des projets les moins efficaces, le projet POCL ne saurait entrer dans cette catégorie compte tenu de son double enjeu économique et d'aménagement du territoire,
- que dans le cadre des actions du Ministère de la cohésion des territoires, les actions doivent s'orienter prioritairement en direction des territoires qui accumulent les handicaps : absence de desserte à grande vitesse, réseau capillaire inexistant ou dépassé, voire absent, villes moyennes qui se meurent ...

**Enfin, les membres demandent :**

- que le gouvernement, dans le cadre de la Conférence nationale de l'aménagement du territoire et dans le cadre du Conseil d'Orientation des Infrastructures et des Assises de la mobilité, se prononce clairement sur le projet POCL qui concerne 5 Régions, 15 départements, 11 villes moyennes et 17 millions d'habitants qui pour la plupart n'ont pas la grande vitesse ferroviaire et voient le réseau ferroviaire se dégrader résolument depuis ces 15 dernières années, accumulant les retards et l'exaspération des usagers.
- que des engagements soient pris dans le projet de loi sur les mobilités et dans le cadre du Conseil d'Orientation des Infrastructures confirmant le projet POCL dans sa réalisation sur un calendrier précis avec des solutions agrégatives de phasage et des engagements financiers proposant une réflexion sur le financement de la future concession.
- que soit lancée une étude pour l'interconnexion POLT/POCL qui améliorerait la rentabilité socio-économique des 2 lignes pour une meilleure efficacité en terme d'aménagement du territoire
- que des décisions soient prises au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 afin de faire inscrire le projet lors de la prochaine révision du RTET en 2020.

**Les membres solliciteront dès le début de l'année 2018 une rencontre avec :**

le Premier Ministre, la Ministre des Transports, le Ministre de la cohésion des territoires, ainsi qu'avec Philippe DURON, Président du Conseil d'Orientation des Infrastructures et Jean-Cyril SPINETTA, chargé d'une mission de réflexion sur le modèle du transport ferroviaire dans le cadre des Assises de la Mobilité afin que l'échéance de réalisation de la LGV POCL soit reconsidérée, que le projet soit inscrit prioritairement lors d'un prochain plan de relance et établie définitivement à 2030 et que les territoires abandonnés de la République soient enfin entendus.